



**SIVU VAL DE MARQUE
ASSEMBLEE DU 26 MARS 2025
COMPTE RENDU SUCCINCT**

Validation du Procès-Verbal du Conseil Syndical du 1^{er} février 2025.
Adopté à l'unanimité.

1 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF - DETERMINATION ET AFFECTATION DU RESULTAT 2024

A 4 voix pour, Monsieur le Président ne prenant pas part au vote, le Conseil Syndical approuve le Compte Administratif de l'exercice budgétaire 2024 et décide l'affectation des résultats comptables du CA 2024 comme suit :

| | |
|------------------|---------------|
| Report à nouveau | + 50 159,06 € |
|------------------|---------------|

2 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

A 5 voix pour, le Conseil Syndical décide d'approuver le compte de gestion du SIVU, dressé par le Receveur Municipal pour l'exercice 2024. Il n'appelle ni observation, ni réserve de sa part, étant conforme aux écritures et résultats comptables du budget repris dans les comptes de l'ordonnateur et dans les balances comptables définitives émises par le comptable public et validées par les services de l'ordonnateur.

3 - BUDGET PRIMITIF 2025

A 5 voix pour, vu le Rapport d'Orientation Budgétaire adopté le 1^{er} février 2025, le Conseil Syndical approuve le budget primitif du SIVU VAL DE MARQUE », qui s'élève pour l'exercice 2025 à :

POUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- 256 164,04 euros en recettes
- 256 164,04 euros en dépenses

POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- 0 euro en recettes
- 0 euro en dépenses

4 - POINTS D'INFORMATION

- BILAN SIVU 2024
- BILAN MUTUALISATION DE BALAYEUSE 2024



